

L'environnement (suite)

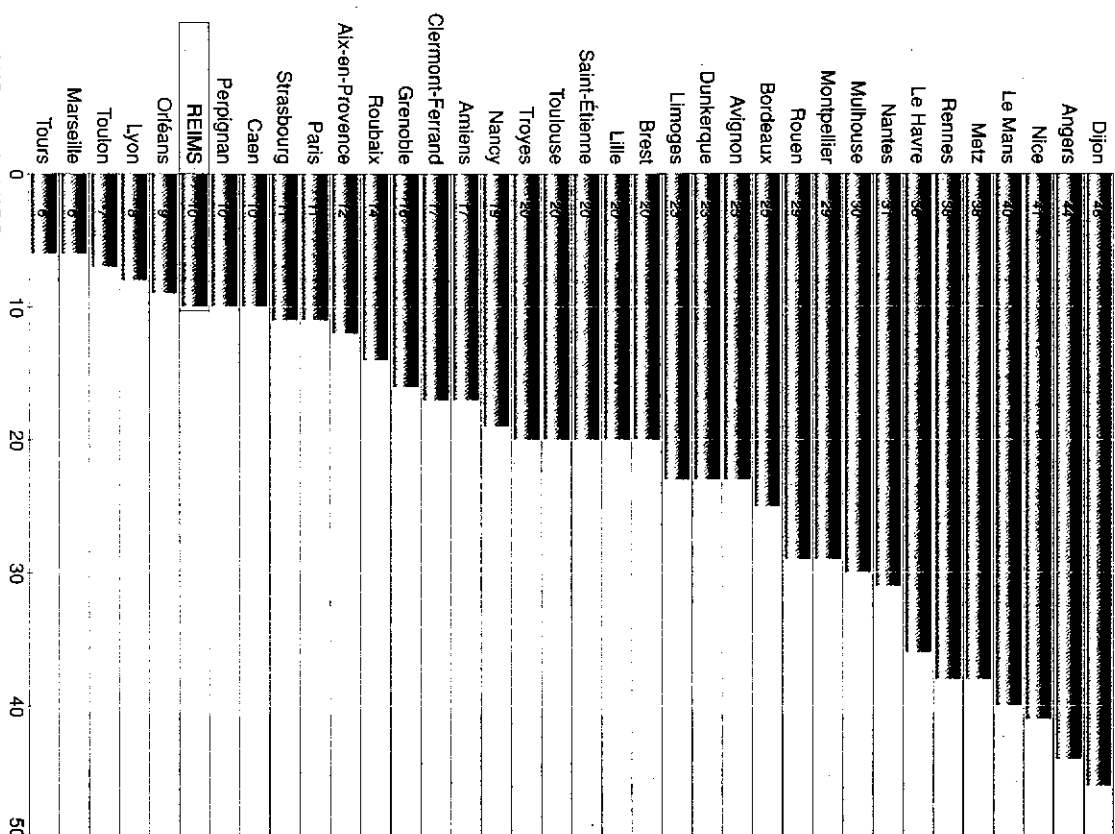
S'agissant des **espaces verts**, force est de reconnaître que ni la géographie ni l'histoire n'ont avantagé la cité des Sacres. Les édiles et les industriels du XIX^e siècle se sont pratiquement désintéressés de la question. En dépit des efforts importants consentis ces quarante dernières années, la Ville de Reims ne compte que 183 hectares d'espaces verts publics, soit 10 m² par habitant. Elle n'occupe d'ailleurs que le trentième rang des trente-six plus grandes villes de France, très loin derrière Dijon (46 m²) ou Angers (44 m²) et même après Paris (11 m²).

La distance à la mer ou à la montagne ne joue pas non plus en faveur de Reims, puisque la plage la plus proche se situe à 243 km (baie de Somme) et la station de montagne la moins éloignée à 295 km (Vosges). On remarquera aussi que, parmi les trente-huit agglomérations françaises de plus de 150 000 habitants, Reims est la seule à n'avoir aucun plan d'eau équipé intra-muros ou à moins d'une demi-heure en voiture.

Des réflexions se poursuivent pour **améliorer cette situation**. On songe, en premier lieu, au projet ancien de coulée verte du bassin de la Vesle qui permettrait d'ouvrir au public des terrains morcelés ou enclavés, de la Patte d'Oie à Comontreuil (cf. 3-2). La ville est également attentive au devenir du parc Pommeroy, propriété privée et plus grand espace vert de Reims (23 ha). Enfin, une négociation avec le milieu rural pourrait faciliter une meilleure accessibilité aux espaces boisés du Pays rémois: Hauts-Balais, massif de Saint-Thierry et Montagne de Reims.

Les espaces verts

Surface en m² par habitant en 1999



Sources: A.M.G.V.F. et enquête A.U.R.R.